



# COMPTE-RENDU DE SEANCE ET RELEVÉ DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU SANCY Séance du 30 mars 2016

Le **30 mars 2016**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Besse, sous la Présidence de M. André GAY.

Date de la convocation initiale : **25 février 2016**. En l'absence de quorum à la séance du 17 mars 2016, une 2<sup>ème</sup> convocation a été adressée le **23 mars 2016**

Nombre de conseillers : En exercice : **33** – Présents : **19** – Votants : **20**

**Présents** : André GAY, Président, Michel BABUT, Sébastien BERTRANK, Éric BRUT, Joël CHARBONNEL, Stéphane CREGUT, Marie-Elisabeth CROZET, Jean-François DUBOURG, Philippe DUBOURG, Jean-Michel FALGOUX, Catherine GATIGNOL, Carole NORE, Amélie PANCRACIO, Jacques PERRON, Michel POUGHON, Gilles RANC, Patrick SEBY, Henri VALETTE, Patricia VERGNOL.

**Excusés** : Patrick DEAT, Sébastien GOUTTEBEL, Christel LA RIVIERE.

**Absents** : Alphonse BELLONTE, Agnès BERTET, Stéphanie ESTRADE, Sébastien GATIGNOL, Philippe GRAS, Loïc GUEROULT, Etienne GUICHARD, Johan JACLARD, Fabienne LEGROS, Pascal MICHELIN, Pierre MOINS.

**Pouvoirs** : Patrick DEAT à Jean-François DUBOURG.

**Secrétaire de séance** : Luc STELLY, Directeur de l'Office de Tourisme du Sancy.

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR :

Le Président propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- **Avenant à l'acte constitutif de la régie d'avances pour extension des dépenses autorisées**
- **Création d'un poste en CDD pour formation avant remplacement**
- **Revalorisation de postes**
- **Schéma d'Animation et de Diffusion de l'Information : approbation du projet**

Le Conseil d'Administration valide ces propositions et l'ordre du jour est ainsi arrêté :

1. Régie de recettes boutique : nouveaux tarifs
2. Diffusion de la documentation en libre-service pour les prestataires hors Sancy Eté 2016
3. Personnel : Création d'un poste en CDD pour formation avant remplacement - Création poste CDD « Taxe de séjour » - Création postes saisonniers – Attribution d'une prime – Revalorisation de postes
4. Compte administratif 2015 : approbation
5. Compte de gestion 2015 : approbation
6. Affectation du résultat 2015
7. Budget primitif 2016 : Tableau des effectifs / Amortissements / Investissements / Approbation du budget primitif 2016
8. Avenant à l'acte constitutif de la régie d'avances pour extension des dépenses autorisées
9. Schéma d'Animation et de Diffusion de l'Information : approbation du projet
10. Présentation des opérations printemps/automne décidées par le groupe de travail
11. Site Internet : litige avec l'agence Raccourci et projet nouveau site
12. Questions et informations diverses

## **DELIBERATION N° 2016-03-30-001 – Régie de recettes « boutique » - Nouveaux tarifs**

Le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter les tarifs pour les marchandises et prestations suivantes qui seront vendues par le biais de la régie de recettes « boutique » :

Marchandises taxées 5,5 %		Prix de vente TTC	Prix de vente HT
Carte IGN 2432 ET Sancy édition 2016		12,00 €	11,37 €
Carte IGN Top 75 Chaîne des puys Massif du Sancy édition 2016		9,20 €	8,72 €
Guide Randos Sancy	Tarif distributeur	4,22 €	4,00 €
Guide Randos Sancy	Tarif public	10,00 €	9,48 €
Marchandises taxées 20 %		Prix de vente TTC	Prix de vente HT
Peluche Tibou	Prix promo	8,00 €	6,67 €
Tee-shirt enfant	Tarif promo	4,50 €	3,75 €
Tee-shirt enfant	Nouvelle version Tarif promo	5,50 €	4,58 €
Tee-shirt Origine Sancy V2	Tarif promo	6,50 €	5,42 €
Prestations de services 20 %		Prix de vente TTC	Prix de vente HT
Excursion Horizons		30,00 €	25,00 €
Prestations de services exonérées		15,80 €	16,60 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte les tarifs proposés ci-dessus.

**DELIBERATION N° 2016-03-30-002 – Diffusion de documentation en libre-service pour les prestataires installés hors Sancy – Printemps/été/automne 2016**

Dans le cadre de la diffusion de la documentation en libre-service dans nos bureaux de tourisme par les prestataires installés hors Massif du Sancy, il est proposé au Conseil d'Administration de valider les tarifs et les modalités de diffusion ci-après :

TARIFS PRINTEMPS-ETE-AUTOMNE 2016 (du 4 avril au 02 novembre 2016)	PRIX HT	PRIX TTC (TVA 20%)
<b>Prestataire public ou privé installé hors Communauté de communes du Massif du Sancy</b>	<b>355 €</b>	<b>426 €</b>

**MODALITES DE DIFFUSION**

Elle est réservée aux activités de sports/loisirs/lieux de visites situées hors communauté de communes du Massif du Sancy.

Elle est offerte si achat d'un spot publicitaire TV Sancy.

Elle concerne uniquement les dépliants. Les affiches ne sont pas acceptées.

La diffusion s'effectuera pour la saison printemps-été-automne 2016, soit du 4 avril au 2 novembre 2016 dans l'ensemble des bureaux d'accueil ouverts pendant cette période. Elle ne peut être fractionnée ni dans le temps ni dans l'espace.

Ne peuvent être acceptés que des documents présentant exclusivement des activités de sports, loisirs, lieux de visites.

Les dépliants fournis pour les présentoirs ne dépasseront pas les formats 15 x 21 cm ou 29,7 x 10,5 cm.

Si le dépliant fourni présente plusieurs prestations, chacune des prestations devra s'acquitter d'une diffusion.

Les quantités de dépliants mis à disposition du public et la gestion de la diffusion sont assurées par le personnel des Offices de tourisme, seul habilité à gérer les espaces d'accueil et d'information.

Si le prestataire n'a pas fourni de documentation au 15 juin 2016 pour la saison estivale, l'Office de tourisme se réserve le droit d'annuler son emplacement sur les présentoirs pour la saison concernée après en avoir prévenu le prestataire par courrier, sans que la prestation lui soit remboursée.

En cas d'arrêt de l'activité ou vente en cours de saison, aucun remboursement ne sera effectué. En cas de rachat d'une structure, le nouveau propriétaire pourra bénéficier de la diffusion de l'ancien propriétaire à condition que ce dernier en donne son accord par écrit. Dans tous les cas, la diffusion prendra fin au 2 novembre 2016.

Le nombre de places étant limité sur les présentoirs, seuls les premiers retours de dossiers complets seront pris en compte dans la limite des places disponibles.

Le prestataire a la charge :

- d'assurer la livraison en un seul point du Massif du Sancy lors de la commande. L'Office de tourisme du Sancy assurera ensuite la répartition à l'ensemble de ses points de diffusion
- de vérifier l'état de stock de dépliants disponibles.

A la fin de la période de diffusion, le prestataire est chargé de venir récupérer les documents en stock. A défaut, dans un délai raisonnable, le personnel de l'Office de tourisme du Sancy se débarrassera des documents s'il n'y a pas de reconduction de la diffusion pour la période suivante.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte les tarifs et modalités proposés ci-dessus.

### **DELIBERATION N° 2016-03-30-003 – Création d'un poste en CDD pour formation avant remplacement d'un congé maternité**

Pour pourvoir dans les meilleures conditions au remplacement de Sabrina GARCIA (secrétaire-comptable et régisseur de recettes) durant son congé maternité, le Président propose de recruter dès maintenant sa remplaçante afin que Mme GARCIA puisse assurer sa formation avant son départ en congé maternité programmé le 27/06/2016.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser la création d'un poste de :

**- secrétaire-comptable en CDD du 09/05/2016 au 26/06/2016 – Employé 1.3 – Durée : à temps plein 35h hebdomadaires**

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise la création d'un poste de secrétaire-comptable en CDD selon les modalités exposées ci-dessus.

### **DELIBERATION N° 2016-03-30-004 – Personnel – Création d'un poste en CDD pour le recouvrement de la taxe de séjour**

Afin de mieux recouvrir le produit de la taxe de séjour, le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser la création d'un poste de :

**- Chargé de mission « recouvrement taxe de séjour » en CDD du 04/04/2016 au 31/12/2016. Employé 1.2 – Durée à temps plein 35 heures hebdomadaires.**

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise la création d'un poste de chargé de mission « recouvrement taxe de séjour » en CDD selon les modalités exposées ci-dessus.

### **DELIBERATION N° 2016-03-30-005 – Personnel – Créations de postes saisonniers – Saison Eté 2016**

Afin de renforcer nos effectifs permanents pour la saison estivale 2016, le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser les créations de postes saisonniers suivants :

**. 1 poste d'agent postal communal - Echelon : employé 1.1 -**

- Du 04/04/16 au 01/05/16 : Base 16.25 heures hebdo (du lundi au vendredi de 9h à 12h15)
- Du 13/06/16 au 13/08/16 :
  - 3 semaines base 16.25 heures hors vacances (du lundi au vendredi de 9h à 12h15)
  - 6 semaines base 35.00 heures (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30)

**. 13 postes de conseiller touristique - Echelon : employé 1.1 - Durée : à temps plein 35 heures hebdomadaires dont :**

- 1 poste du 06/06/16 au 02/10/16
- 6 postes du 13/06/16 au 28/08/16
- 6 postes du 13/06/16 au 25/09/16

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise les créations de postes saisonniers proposées ci-dessus.

**DELIBERATION N° 2016-03-30-008 – Compte administratif 2015: Approbation**

Le Président présente le compte administratif 2015 qui peut se résumer ainsi :

	Exploitation	Investissement
Dépenses 2015	2 974 457,09	18 312,76
Recettes 2015	3 073 266,81	43 544,33
Résultat 2015	98 809,72	25 231,57
Report n-1	266 736,67	6 202,90
Résultat de clôture 2015	365 546,39	31 438,47
Restes à réaliser (en dépenses)		9 597,20
Résultat cumulé	365 546,39	21 841,17

Avant que le Conseil d'Administration ne délibère sur le compte administratif 2015, Monsieur Jean-François DUBOURG est désigné Président par l'assemblée et M. André GAY se retire.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, approuve le compte administratif 2015 et arrête les résultats tels qu'énumérés ci-dessus.

**DELIBERATION N° 2016-03-30-009 – Compte de gestion 2015 – Approbation**

Le compte de gestion 2015 établi par M. NOTEBAERT, comptable du Trésor, reprend exactement les mêmes résultats que le compte administratif 2015 précédemment présenté.

Le Conseil d'Administration déclare que le compte de gestion 2015, dressé par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, approuve le compte de gestion 2015.

**DELIBERATION N° 2016-03-30-010 – Affectation du résultat 2015**

Le Conseil d'Administration,  
Après avoir examiné le compte administratif 2015, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **365 546,39 €**,

Décide, à **L'UNANIMITE**, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice	98 809,72 €
Résultat antérieur de l'exercice	266 736,67 €
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>365 546,39 €</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	31 438,47 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 9 597,20 €
Besoin de financement	<b>0 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>365 546,39 €</b>
Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs	<b>0 €</b>
Affectation en réserves R1068 en investissement	<b>0 €</b>
Report en exploitation R 002	<b>365 546,39 €</b>

## DELIBERATION N° 2016-03-30-011 – Budget primitif 2016 – Tableau des effectifs

Le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter le tableau des effectifs en personnel permanent au 01 janvier 2016 présenté ci-après :

Emploi	Effectif budgétaire	effectif pourvu	catégorie (1)	échelon	Horaire mensuel	Type de contrat	Temps Complets	Temps Non Complets
Directeur	1	1	C	3	151,7	CDI	1	
Responsable centrale de réservation	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Responsable relations presse	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Assistante de Direction	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Coordinateur(trice) Ressources Humaines	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Responsable qualité/statistiques	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Responsable éditions	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Responsable en communication digitale	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Responsable événementiel	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Animateur commercial ski alpin	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Attaché(e) de presse	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Chargé de promotion	1	0	AM	2	151,7	CDI	1	
Assistante technique	1	1	E	1	95,34	CDI		1
Assistante technique	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Assistant Internet	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Assistant Internet	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Animateur des réservations	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Assistant technique (Club Sancy)	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Assistant technique (Presse)	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Secrétaire comptable	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Préparateur logistique	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Agent d'accueil - conseiller touristique	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Assistante technique	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Agent d'accueil - conseiller touristique	15	13	E	1	151,7	CDI	15	
Conseillère - agent de vente	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Agent d'accueil - conseiller touristique	1	1	E	1	69,33	CDI		1
Agent d'accueil - conseiller touristique	1	1	E	1	67,17	CDI		1
agent d'entretien	1	1	E	1	43,33	CDI		1
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>39</b>					<b>38</b>	<b>4</b>
Pour mémoire effectif au 31/12/2015	42	39					38	4

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte le tableau des effectifs en personnel permanent au 01/01/2016 tel qu'exposé ci-dessus.

## DELIBERATION N° 2016-03-30-012 – Budget primitif 2016 – Amortissements : Durée et tableau 2016

Les amortissements sont pratiqués de façon linéaire, par année civile entière. Les investissements de 2015 commenceront à être amortis en 2016.

Afin de se conformer aux instructions de la comptabilité publique, il est proposé au Conseil d'Administration d'appliquer pour les acquisitions 2015 les durées d'amortissement reprises en annexe IV-A2 du budget primitif 2016.

Le tableau des amortissements proposé pour 2016, dont le montant total s'élève à 32 680.47 € est présenté en annexe

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, décide :

- d'appliquer pour les acquisitions 2015 les durées d'amortissement telles qu'elles sont reprises en annexe IV-A2 du budget primitif 2016.
- d'adopter le tableau des amortissements 2016 présenté en annexe.

### **DELIBERATION N° 2016-03-30-013 – Budget primitif 2016 - Investissements**

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver les investissements pour l'année 2016 proposés ci-après :

#### **En immobilisations incorporelles :**

- des frais de recherche et de développement pour 9 018 €
- l'acquisition de logiciels pour 6000 €
- l'acquisition du nouveau site Internet = 118 400 €

#### **En immobilisations corporelles :**

- l'acquisition d'un nouveau véhicule = 18 000 €
- l'acquisition de matériel de bureau + informatique = 7 122.80 €
- l'acquisition de mobilier pour 5 000 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, approuve les investissements proposés pour l'année 2016.

### **DELIBERATION N° 2016-03-30-014 – Budget primitif 2016 - Approbation**

Le Président présente au Conseil d'Administration le budget primitif 2016 de l'Office de Tourisme du Sancy qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à la section d'investissement à la somme de 173 138 €

- à la section de fonctionnement à la somme de 3 412 000 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte le budget primitif 2016.

### **DELIBERATION N° 2016-03-30-015 – Régie d'avances : avenant à l'acte constitutif**

Le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter un avenant à l'acte constitutif de la régie d'avances qui permettra d'élargir les dépenses autorisées en introduisant les dépenses afférentes à l'achat de vignettes et timbres fiscaux.

Le Président propose au Conseil d'Administration de remplacer l'article 3 comme suit :

#### Article 3

*La régie paie les dépenses suivantes :*

- *Les dépenses de matériel et de fonctionnement suivantes non comprises dans un marché public passé selon une procédure formalisée et dans la limite du montant fixé par arrêté du ministre chargé du budget (arrêté du 19 décembre 2005 – 2 000 € par opération):*
  - *l'acquisition de toutes fournitures*
  - *l'acquisition de frais divers de publicité via Internet*
  - *les frais postaux*
  - *les abonnements de publication*
  - *les frais de réception et de représentation*
  - *aux vignettes et timbres fiscaux*
- *Les avances sur frais de mission et de stages ou les frais de mission et de stage en l'absence d'avances des personnes salariées ou non détentrices d'un ordre de mission*

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, approuve la modification de l'article 3 telle que proposée ci-dessus. Cette modification fera l'objet d'un avenant à l'acte constitutif de la régie d'avances de l'Office de Tourisme du Sancy.

### **DELIBERATION N° 2016-03-30-016 – Schéma d'Animation et de Diffusion de l'Information – Approbation du projet de mise en place**

Le Président informe le Conseil d'Administration que le projet de mise en place d'un Schéma d'Animation et de Diffusion de l'Information est éligible à l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme européen Leader. Ce projet estimé à 12 000 € pourrait être subventionné jusqu'à 80%. Le Président demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur la mise en place de ce projet.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**,  
Approuve :

- la mise en place d'un Schéma d'Animation et de Diffusion de l'Information
- l'accompagnement d'un cabinet d'étude pour un montant estimé de 12 000 €
- la sollicitation dans le cadre du programme européen Leader d'une subvention pouvant aller jusqu'à 80% du montant du coût de l'accompagnement.
- le co-financement de l'Office de Tourisme sur la partie restante

Autorise le Directeur à déposer le dossier de demande de financement.

### **Présentation des opérations printemps/automne décidées par le groupe de travail**

Le Directeur rappelle l'objectif des opérations qui vont être mises en place ce printemps et à l'automne : Proposer des semaines riches en activités sur l'ensemble du massif pour inciter les touristes à fréquenter le Sancy sur des périodes qui sont d'ordinaire plus calmes en terme de fréquentation.

Ces opérations s'appelleront « les Instants VIP ». Elles se dérouleront sur 2 périodes :

Les Instants VIP « printemps » : du 28 mai au 2 juillet 2016

Les Instants VIP « automne » : du 17 septembre au 15 octobre 2016

Ces « Instants VIP » proposeront :

**9 semaines de randonnées et visites garanties par l'Office de Tourisme** à raison de :

- 4 randonnées pédestres hebdomadaires
- 2 visites patrimoine hebdomadaires

qui seront vendues au tarif unique de 5€ par le biais des bureaux de tourisme et des prestataires d'hébergement partenaires.

**Des visites insolites ou des animations exceptionnelles** proposées par les prestataires du Sancy.

**Une carte touristique** qui recensera toutes les activités ou visites à faire dans le Sancy sur la période concernée ainsi qu'un agenda des animations proposées.

Les maires ont été avertis par courrier de cette opération et sollicités afin que leurs services animations et leurs associations communiquent leurs manifestations avant le 7 avril 2016 (date limite pour paraître sur la carte touristique qui est en cours de réalisation).

Les prestataires d'hébergement (hors meublés) vont également recevoir un courrier les informant de ces opérations et leur proposant de vendre la billetterie pour les randonnées et visites garanties.

Un budget spécifique de 40 000 € a été affecté à ces opérations dont 30 000 € pour des actions de communication.

### **Site Internet : litige avec l'agence Raccourci et projet nouveau site**

Le Directeur informe qu'officiellement l'Office de Tourisme a mis un terme au marché de refonte du site Internet en adressant un courrier de résiliation à l'agence Raccourci en date du 11/03/2016.

Nous avons également émis un titre pour procéder au remboursement des avances effectuées dans le cadre de ce marché.

Le Directeur propose de constituer un nouveau groupe de travail au sein du Conseil d'Administration pour travailler sur le prochain site Internet et plus généralement sur le développement numérique de l'Office de Tourisme. Une réunion est programmée pour le 26 avril 2016.

### **Questions et informations diverses**

Pas de questions et informations diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

Compte-rendu affiché le 7 avril 2016.